

Par DOMINIQUE RICHARD

Blanquefort (33) : scènes de corruption à l'usine Ford

Prison avec sursis pour l'ancien directeur de Secoméтал, sous-traitant de l'usine Ford.



Lorsqu'un technicien de Ford validait une offre Secoméтал, il avait souvent le droit de choisir un article dans leur catalogue d'électroménager. (photo archives guillaume bonnaud)

Le procureur Christian Lagarde est le premier à le regretter publiquement. Ce dossier, révélateur d'un système de corruption enkysté au sein de l'usine Ford de Blanquefort, aurait mérité des investigations approfondies et la saisine d'un juge d'instruction. En poste aujourd'hui dans une autre juridiction, la magistrate du parquet économique et financier qui a dirigé l'enquête de la gendarmerie n'est plus là pour expliquer ses choix procéduraux. En définitive, les faits reprochés qui se sont produits entre 2006 et 2009 ne portent que sur 60 000 euros de cadeaux. Un chiffre dérisoire au regard de pratiques qui perduraient depuis des lustres et dont les trois personnes poursuivies ne sont certainement pas les seules responsables.

• Conflits personnels

À Blanquefort, Ford a tissé de longue date des relations privilégiées avec l'un de ses sous-traitants : Secoméтал. Cette filiale d'un groupe allemand est l'un des spécialistes de la maintenance d'installations industrielles. À l'intérieur du site, elle a implanté une cellule d'une dizaine de salariés de façon à pouvoir répondre en temps réel aux demandes du constructeur automobile. D'une certaine façon, Secoméтал fait office de maître d'œuvre en sélectionnant les entreprises chargées de procéder aux travaux programmés et d'effectuer les réparations d'urgence en cas d'incident.

PUBLICITÉ

Officiellement, Ford faisait jouer la concurrence et prenait l'opérateur moins disant. Mais dans la réalité, Secoméтал était régulièrement

favorisé bien que ses devis soient souvent plus chers. Lorsqu'un technicien de Ford validait une offre Secoméтал, il avait souvent le droit de choisir un article dans le catalogue d'électroménager dont ne se séparaient jamais les employés du prestataire de services. « C'est humain, tout à fait humain. Si on fait des affaires ensemble, il faut récompenser les gens qui nous aident », assure Walter Roten, l'ancien directeur de l'équipe Secoméтал de Blanquefort. Poursuivi pour corruption active avec l'un de ses subordonnés, le sexagénaire, aujourd'hui retraité, est à l'origine de sa propre infortune.

Licencié par son employeur à la suite des manœuvres de son adjoint qui lorgnait sa place, il a balancé des documents à la direction de l'usine. Il était scandalisé que son collaborateur ait pu bénéficier à l'œil d'une télévision, un style de gratification exclusivement réservée aux salariés du constructeur automobile.

« On est en face de véritables comportements mafieux », s'indigne le procureur Christian Lagarde. Selon le magistrat, le système s'est nourri du mode de fonctionnement mis en place par Ford.

Initialement, la surestimation des devis permettait de constituer une trésorerie susceptible d'être affectée par la suite à la reprise de certains travaux. Mais au fil des ans, cette cagnotte a été totalement dévoyée. Walter Roten s'en servait pour acheter les mille et un objets qui lui servaient à graisser la patte des salariés de chez Ford.

▸ « La vieille école »

Un seul de ces derniers a été renvoyé pour corruption passive devant le tribunal correctionnel : le technicien en charge des infrastructures de l'usine. Congélateur, lave-linge, aspirateur, hotte aspirante, baladeur : il avait pu équiper sa maison sans bourse délier. Walter Roten se plaisait à satisfaire toutes les demandes autorisant même l'un de ses subordonnés à financer un automatisme de portail. « Vous étiez l'âme de ce système », accuse le procureur Christian Lagarde en relevant l'importance de son patrimoine immobilier. La justice s'en est pourtant désintéressée. Elle n'a pas cherché non plus à vérifier si plusieurs ouvriers de Secoméтал n'avaient pas effectué des travaux à son domicile comme l'ont affirmé certains témoins.

Qu'il soit aujourd'hui quasiment le seul à devoir répondre de pratiques qui perdureraient certainement s'il ne les avait pas dénoncées, désole son avocat Me Gadrat. « Il n'a profité de rien. Les cadeaux étaient uniquement destinés à la clientèle. » Pas de quoi emporter la conviction du tribunal présidé par Caroline Baret. Walter Roten qui se revendique de « la vieille école » a écopé de huit mois de prison avec sursis et de 10 000 euros d'amende, l'ancien technicien de Ford qui s'est reconverti dans le terrassement de quatre mois avec sursis